

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 46 18 janvier 1950

n° 46 18

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

18 janvier 1950

Numéro JO

n° 1 du 31/01/1950

Date du numéro

31 janvier 1950

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et. dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret, du 18 juin 1884

**Vu** les arrêtés n° 230 du 24 mars 1945 et 116 du 8 février 1847 relatifs à l'organisation et au recrutement du personnel auxiliaire autochtone de la Côte française, des Somalis: Vu le certificat de visite en date du 10 janvier 1950, n° 1,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

— Un congé de convalescence de deux mois à passer à Berbéra (Somaliland), pour compter du 16 janvier 1950 est accordé à Abdillaye Liban, infirmier au 6e échelon en service à l'hôpital colonial.

#### Art. 2

— La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

**Pour le Gouverneur et par délégation :Le Secrétaire général,R. CHAMBOREDON.**